



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 59632

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'université de Limoges. Dans les deux pôles de formation du Limousin, le nombre d'enseignants est très faible. En effet, on compte un seul professeur pour quarante-deux étudiants, alors que le rapport est de un pour dix-neuf dans les autres disciplines universitaires. Tant à Limoges qu'à Brive, le recours important à des vacataires qui assurent plus de 60 % des cours et la quasi-inexistence de personnel administratif contribuent également à amplifier le malaise. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage d'adopter pour améliorer, à l'université de Limoges, les conditions d'études en STAPS, développer des unités de formation et de recherche et mettre en place un plan pluriannuel de recrutement.

Texte de la réponse

Les emplois et les crédits sont alloués à chaque université dont les responsables, dans le cadre du principe d'autonomie des établissements, adoptent et conduisent la politique qu'ils jugent la mieux adaptée et affectent en conséquence les moyens dont ils disposent. L'université de Limoges a bénéficié, au cours des trois derniers exercices budgétaires de la création de 51 emplois et supports enseignants et de 20 emplois de personnel ingénieur, administratif, technicien, ouvrier et de service (IATOS) auxquels s'ajouteront, en 2001, 8 nouveaux emplois. Ces moyens supplémentaires, ainsi qu'une dotation de fonctionnement en hausse constante depuis plusieurs années (+ 42 % entre 1995 et 2001), ont permis à l'université de Limoges d'accroître son potentiel et par-là même, de répondre aux besoins de ses composantes. La situation de l'UFR STAPS doit donc être appréciée au regard de ces critères.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59632

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1896

Réponse publiée le : 11 juin 2001, page 3389

Erratum de la réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3879